

VIRADE 2002



Pour la quinzième année, notre village a accueilli cette manifestation qui a, comme chaque fois, rencontré un grand succès.

La date, fixée au niveau national, a été reportée de quinze jours. Les vendanges étaient terminées, ce qui a permis à beaucoup de "Villériots" de participer. Grâce à la collaboration de plusieurs vignerons, du "vin doux" a pu être proposé aux participants, très apprécié pour sa qualité cette année.

3000 marcheurs, 330 vététistes et 70 cyclotouristes se sont oxygénés dans les bois ; à leur retour, différentes animations leur ont permis de récupérer avant de repartir.

Le lot de la vente des roses a été gagné par une personne présente lors du tirage au sort.

Pour information, le deuxième site de la Marne : Givry en Argonne a accueilli 710 marcheurs et 40 cyclotouristes à l'occasion de sa deuxième virade de l'espoir.

Ce 29 septembre a permis de récolter de 66 000 à 67 000 euros (le bilan n'est pas tout à fait terminé, des dons arrivent encore) ; 9% de cette somme est utilisé pour la gestion de l'association.

Les 91% qui restent sont répartis de la façon suivante :

- 47% à la recherche
- 24% au médical
- 13% pour la qualité de vie des malades
- 12% à la communication
- 4% pour la mission adultes.

suite p2 --->

LE MOT DU MAIRE

Lors du dernier Villers infos, je vous souhaitais de bonnes vacances à tous.

Que le temps passe vite ! Nous voici aux portes de l'hiver. À cette occasion, notre village va revêtir à nouveau ses décorations de Noël. Je souhaiterais que, cette année, une certaine harmonie des couleurs soit mise en place progressivement dans l'ensemble de notre village. Ce thème sera abordé lors de la réunion de préparation. Je vous rappelle qu'elle est ouverte à toutes et à tous. Je compte sur votre participation. Bonne fêtes de fins d'année et rendez-vous lors des vœux du maire, début janvier.



L. Longis

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
Virade 2002	p. 1/2
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 27/06/02	p. 2/3
• Réunion du 25/07/02	p. 3
• Réunion du 12/09/02	p. 3
• Communiqué de la D.D.A.S.S	p. 4
• Communiqué de la gendarmerie	p. 5
• Analyse d'eau du 29/08/02	p. 6
État Civil	p. 3
Connaissance du patrimoine (photo quiz)	p. 7
Mots Croisés	p. 7
Le coin des associations :	
• Les Sapeurs Pompiers	p. 8
• Familles Rurales	p. 8/9
• La société de chasse	p. 9
• L'Éveil Socio-Culturel	p. 9
• L'A.S.A.	p. 9 à 12
Un bouchon, un sourire	p. 12
Connaissance du patrimoine	p. 13/14
Nouvelles du passé	p. 14
Bien de chez nous	p. 15
Image du passé	p. 16
Calendrier	p. 16
En bref	p. 16
Solution des Mots Croisés	p. 16
Déchetterie	p. 16



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://www.chez.com/rfernand/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

VIRADE 2002 (suite et fin)

Un petit rappel de ce qu'est la mucoviscidose : c'est une maladie génétique grave, la plus fréquente actuellement : un enfant par jour naît avec ce handicap. L'espérance de vie est aujourd'hui de 30 ans alors qu'elle était de 2 ans en 1960. La maladie reste actuellement incurable, ces progrès sont liés aux traitements des symptômes (encombrement bronchique, troubles digestifs, infection pulmonaire).

Depuis le 1er septembre 2002, le dépistage systématique est fait lors de chaque naissance dans la Marne, une avancée énorme qui permet la prise en charge très tôt du bébé en centre spécialisé.

Il existe à Reims au CHU un Centre de Ressources et de Compétences de la Mucoviscidose prenant en charge les patients (20 en France).

C'est le laboratoire Pol Bouin (CHU de Reims) qui fera les analyses génétiques consécutives au dépistage pour tout l'est de la France.

L'association "Vaincre la Mucoviscidose", grâce aux Virades, a consacré cette année 2M€ au soutien des laboratoires de recherche :

- Lutter contre l'infection et l'inflammation pulmonaire (essai clinique de traitement par vaccin) ;
- Thérapie génique : remplacer le gène déficient dans les cellules pulmonaires (12 projets de recherche en 2002) ;
- Approche pharmacologique pour tenter de mettre au point de nouveaux médicaments.

Le but actuel est que chaque enfant puisse être suivi par un Centre de Ressources et de Compétences de la Mucoviscidose. Donc, les Virades de l'Espoir sont plus que jamais utiles à la progression de la recherche et de la prise en charge des enfants.

Nous vous donnons donc rendez-vous l'an prochain le dernier dimanche de septembre !



LE CONSEIL VOUS INFORME

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2002

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- vote et approuve le compte administratif 2001 du service des eaux qui se solde par un excédent de 47 481,83€ vote et approuve le budget supplémentaire 2002 du service des eaux, après affectation du résultat 2001, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à Exploitation : 27 624€ / Investissement : 19 857€
- vote et approuve le compte administratif 2001 du Lotissement qui se solde par un déficit de 14 421,52€
- vote et approuve le budget supplémentaire 2002 du Lotissement, après affectation du résultat 2001, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à : Fonctionnement : 52 770€ / Investissement : 27 532€
- vote et approuve le compte administratif 2001 de la Commune qui se solde par un excédent de 157 563,58 F
- vote et approuve le budget supplémentaire 2002 de la Commune, après affectation du résultat 2001, qui s'équilibre et dépenses et en recettes à Fonctionnement : 71 594€ / Investissement : 121 457€
- décide, par 2 voix contre, 3 abstentions et 10 pour, de l'acquisition d'une structure de motricité pour l'école maternelle sous réserve qu'elle soit utilisée en dehors des récréations et accepte la demande de petit matériel sollicité.
- accepte la demande des institutrices de faire bénéficier de l'activité piscine les enfants de CP et CE1 afin de compléter le car qui se déplace actuellement pour 23 enfants de CE2 et CM1/CM2 entraînant un coût supplémentaire d'environ 240€ par an, sous réserve de l'accord des responsables de la piscine.

LE CONSEIL VOUS INFORME

- habilite le Maire à signer un Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales qui cofinancera l'association Familles Rurales sur la base d'une prestation de service de 60 % de la participation de la Commune (subvention et charges supplémentaires) pendant une durée de trois ans.

- approuve le projet de création d'un Syndicat d'application du contrat rural sur le bassin versant de la Vesle dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et désigne Monsieur MICK Dominique, Président de la Commission communale des eaux pour le représenter.

- donne délégation au Maire et aux Adjointes bénéficiant d'une délégation de fonction pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

- décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public des services d'E.D.F. au taux maximum avec revalorisation automatique par application de l'index ingénierie ou tout index qui pourrait lui être substitué.

- décide de la pose de bardage en bois brut sur les murs du vestiaire sportif, place du Stade.

- décide de la pose de briques sur le rond-point, place du Stade.

- décide de solliciter des devis pour une porte à la salle polyvalente et pour la réfection de l'escalier de la Mairie.

- décide le curage des deux bassins des Oies sur le budget des eaux et émet un avis favorable aux devis de l'Entreprise LAPOULLE.

- prend en considération la demande des jeunes skateurs de Villers Marmery qui sollicitent la fourniture de matériaux pour la construction de modules nécessaires à ce sport. Toutefois, cette demande ne pourra être étudiée que si elle émane d'une association légalement constituée et représentée par une personne physique.

SÉANCE DU 25 JUILLET 2002

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide d'effectuer plusieurs virements de crédits entre les comptes du budget 2002 de façon à satisfaire aux demandes de Monsieur le Percepteur ;

- Sur demande de Monsieur le Sous-Préfet, désigne un nouveau Membre au Bureau de l'Association Foncière suite au décès de Monsieur BOUTILLEZ Gaston. À l'unanimité des Membres présents, Monsieur BOUTILLEZ Marc est désigné.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2002

Le Conseil municipal, après étude et délibération :

- Suite à l'appel d'offres concernant le choix d'un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre du diagnostic des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration, décide de retenir la Société GAUDRIOT pour un montant de 7 650€ H.T.

- Après étude des propositions de l'U.P.P.C.V.C. et du C.R.V.C., décide de retenir le C.R.V.C. et d'adhérer à compter de la vendange 2002.

- Décide de passer un contrat d'entretien des installations de chauffage gaz du Bâtiment Mairie-École auprès de l'Entreprise SOREM d'un coût annuel de 474.06€ TTC.

- Décide, compte-tenu des travaux à réaliser, de renouveler le contrat de l'employé pour une année.

- Après étude des propositions, décide de retenir l'Entreprise HAUTEM Électricité pour l'entretien de l'éclairage public.

- Après étude des propositions, décide de retenir l'Entreprise ALAIN ROGIER pour la fourniture et la pose d'une porte d'entrée au vestiaire sportif pour un montant de 2 873.99€ TTC.

- Décide à la majorité des Membres présents, un contre, la réalisation des travaux d'extension du réseau eaux pluviales en bas de la rue Pasteur, en direction des PETITES LOGES afin de remédier à la stagnation de l'eau sur la route.

- Envisage l'acquisition d'une benne pour le tracteur et d'un échafaudage.

- Envisage des travaux de restauration de l'entrée de la Mairie et de l'escalier. Des devis sont sollicités.

- Envisage la pose de grillages sur les vitraux de l'église qui viennent d'être réhabilités suite aux dégâts dus à la tempête. Des devis sont sollicités.

ÉTAT CIVIL

(du 02/07/02 au 11/11/02)

• Naissances

Charles SIMONET, le 29/07/02

Louis SERRA, le 21/08/02

Léo VARNET, le 12/09/02,

Le Maire

COMMUNIQUÉ de la D.D.A.S.S.

Avec l'hiver, attention aux installations de chauffage : voici quelques recommandations pour votre santé et votre sécurité.

Le monoxyde de carbone tue en France près de 400 personnes par an.

Le monoxyde de carbone est un gaz très toxique qui se forme lorsque la combustion de charbon, d'hydrocarbure, de bois s'effectue en présence d'une quantité insuffisante d'oxygène.

En atmosphère confinée, les dangers les plus graves pour la santé découlent de la présence dans l'air de monoxyde de carbone dégagé par les appareils de chauffage à combustion et les chauffe-eau à gaz sans raccordement d'évacuation. Lors de mauvaises conditions de fonctionnement ou d'utilisation de ces appareils, les risques d'intoxication apparaissent.

Les origines de ce polluant sont donc très diverses : chaudière, poêle à charbon, chauffe-eau à gaz ... et les causes de pollution de l'air par ces appareils sont généralement dues à un manque de vigilance :

- mauvaise évacuation des gaz brûlés due à l'obturation des conduits de fumée (fermeture volontaire, accumulation des suies, nids d'oiseaux).
- cheminées ou conduits de fumée mal conçus ou fissurés.
- installation d'une aspiration mécanique contrariant la ventilation normale de l'appareil et pouvant inverser le sens du tirage.
- utilisation d'un appareil de chauffage, mobile, à butane, ou à pétrole hors des prescriptions réglementaires et des normes qui lui sont applicables.
- Fonctionnement des appareils à charbon à l'extrême ralenti.

Une seule solution : la prévention

- **Une bonne installation :**
 - Les appareils de chauffage et de production d'eau chaude doivent être installés par des professionnels.
- **Une bonne ventilation :**
 - Même en période de grand froid, les arrivées d'air froid ne doivent pas être obstruées.
- **Un bon entretien :**

- Les installations doivent être régulièrement vérifiées et entretenues par les fabricants ou installateurs.

- Les conduits d'évacuation des gaz de combustion doivent être en parfait état, sans obturation, sans défaut d'étanchéité et parfaitement isolés.

- Ils doivent être ramonés périodiquement au moins deux fois par an, réglementation oblige.

• Une bonne utilisation :

- Pour les chauffe-eau à gaz (gaz naturel, butane, propane), non raccordés à un conduit d'évacuation des gaz brûlés, il faut veiller à ce qu'ils ne soient utilisés que par intermittence et pas plus de huit minutes. Ils ne doivent pas être installés dans une salle de douche ou salle de bain.

- Enfin les cuisinières à gaz ne doivent pas être utilisées pour le chauffage (four maintenu ouvert ou pot de fleurs retourné sur un brûleur).

- Attention aux dates de péremption inscrites sur le tuyau flexible d'arrivée de gaz.

Les symptômes d'une intoxication à prendre au sérieux

- L'oxyde de carbone est un poison pernicieux parce qu'il est incolore et inodore et les symptômes de l'intoxication sont souvent confondus avec ceux d'une intoxication alimentaire.

- En cas de maux de tête, de vertiges, de nausées, si la vision est floue, il faut immédiatement ouvrir les fenêtres, quitter les lieux et appeler un médecin.

- Enfin, les enfants sont particulièrement vulnérables dans ce type d'intoxication. En effet, pour une même concentration de monoxyde de carbone dans l'air, tous les symptômes cités précédemment se manifestent plus rapidement chez eux et de manière plus grave encore que chez les adultes.

- Il ne faut pas négliger de tels signes : en cas de doute, on doit s'adresser aux services Santé Environnement des DDASS (directions départementales des affaires sanitaires et sociales) ou aux services communaux d'hygiène et de santé, qui réalisent une enquête technique. Cette enquête permet d'identifier la source du monoxyde de carbone responsable de l'intoxication et de prendre les mesures qui s'imposent au plus vite, afin d'éviter les récives.



Le saviez-vous ?

Il existe dans le commerce des appareils destinés à détecter la présence de CO dans l'air : équipés d'une alarme, ils vous préviennent ainsi du danger...

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

COMMUNIQUÉ IMPORTANT DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA MARNE



Le Lieutenant-colonel COSTE

Madame, Monsieur,

Le changement d'horaire automnal génère chaque année une recrudescence des cambriolages dans les habitations. Les malfaiteurs mettent à profit la tombée de la nuit pour agir en l'absence des propriétaires dans le créneau horaire 17 h - 20 h 30.

Pour prévenir la commission de tels vols, ces quelques précautions et dispositions élémentaires peuvent utilement être prises ou mises en œuvre :

- Verrouiller toutes les issues dont les volets équipant les ouvertures non visibles du public et le portail d'entrée, surtout si vous vous absentez pour la journée. Si vous disposez d'un dispositif d'alarme, le mettre en fonctionnement même pour une courte absence ;
- Dans le cas contraire, équipez au minimum vos extérieurs d'un système lumineux détecteur de présence. A l'intérieur de votre domicile placez un dispositif d'éclairage programmable (allumage à la tombée de la nuit) ;
- Évitez de conserver chez vous certains objets précieux (bijoux, pièces d'or, numéraire, etc). Dans la mesure du possible, déposez-les dans un coffre chez vous ou à la banque ;
- Si vous entretenez de bonnes relations avec vos proches voisins, communiquez-leur vos horaires de départ et de retour du travail ou de vos absences (au titre de la solidarité entre voisins).



Dans le cas où vous regagnez de façon régulière votre domicile à une heure tardive, informez votre brigade de gendarmerie locale.

Si toutefois vous veniez à être victime d'un cambriolage, prenez soin de ne pas modifier les lieux où se sont produits les faits et alertez sans délai les gendarmes.

Par ailleurs, pour nous aider dans notre tâche, merci de signaler les véhicules suspects aperçus à proximité d'habitations en prenant soin chaque fois de noter le numéro d'immatriculation.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

ANALYSES DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 29/08/2002 (laboratoire municipal et régional de Reims)

	Résultat	Unité	NORMES
PESTICIDES DIVERS			
Éthofumésate	<0,025	µg/l	<0,1
MÉTABOLITES DES TRIAZINES			
Atrazine déséthyl	<0,135	µg/l	<0,1
Atrazine-déisopropyl	<0,065	µg/l	<0,1
Terbuméton-déséthyl	0,435	µg/l	<0,1
Terbuthylazin déséthyl	0,115	µg/l	<0,1
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS			
Dinoseb	<0,025	µg/l	<0,1
Dinoterbe	<0,025	µg/l	<0,1
Ioxynil	<0,025	µg/l	<0,1
PESTICIDES TRIAZINES			
Atrazine	0,08	µg/l	<0,1
Cyanazine	<0,050	µg/l	<0,1
Desmétryne	<0,025	µg/l	<0,1
Pendiméthaline	<0,025	µg/l	<0,1
Prométhrine	<0,025	µg/l	<0,1
Propazine	<0,025	µg/l	<0,1
Secbuméton	<0,025	µg/l	<0,1
Simazine	0,05	µg/l	<0,1
Terbuméton	0,08	µg/l	<0,1
Terbuthylazin	0,125	µg/l	<0,1
Terbutryne	<0,025	µg/l	<0,1
PESTICIDES TRIAZOLES			
Flusilazol	<0,050	µg/l	<0,1
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES			
Chlortoluron	<0,050	µg/l	<0,1
Diuron	0,025	µg/l	<0,1
Isoproturon	<0,025	µg/l	<0,1
Linuron	<0,025	µg/l	<0,1
Métabenzthiazuron	<0,050	µg/l	<0,1
Néburon	<0,025	µg/l	<0,1

CONCLUSIONS SANITAIRES DE L'INGÉNIEUR D'ÉTUDES SANITAIRES

(Mme Danièle DENYS / D.D.A.S.S Châlons) :

Qualité d'eau **NON CONFORME** aux exigences réglementaires physico-chimiques actuellement en vigueur.

La teneur en: ATRAZINE DÉSÉTHYL, TERBUMÉTON DÉSÉTHYL, TERBUTHYLAZINE DÉSÉTHYL et en TERBUTHYLAZINE dépasse la concentration maximale admissible fixée à 0,1µg/l par substance individualisée ainsi que celle fixée à 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées (Décret n° 89-3 modifié du 3 janvier 1989).

L'eau reste utilisable pour les usages sanitaires et la consommation humaine, en effet le total des substances mesurées n'atteint pas les 2 µg/l préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le suivi reste maintenu pour cette année.

Concernant le problème des pesticides, une modification de la ressource est nécessaire.



AVERTISSEMENT : LE RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU SE FERA À PARTIR DU 18 NOVEMBRE

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO QUIZ N° 3



La réponse à notre précédente photo-quiz était "La bannière de l'ancienne fanfare locale".



PHOTO QUIZ N°4



L'indice : Je ne manque pas d'air... Qui suis-je ?

Réponse dans le VILLERS infos n°26

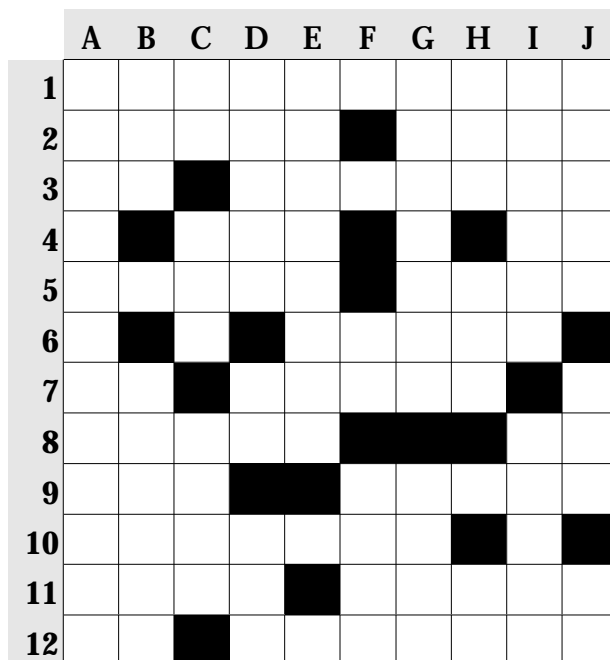
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Crustacés.
2. Tendresse. Mangeoire.
3. Venu. Rasai.
4. Pomme. Prénom phonétique.
5. Ni serpent, ni lézard. En mer.
6. Baguettes à fumer.
7. Possessif. Résine.
8. Couper. Temps.
9. Ben. Prêtres.
10. Sel.
11. Mer. Avrons.
12. Participe. Abruties.

Verticalement

- A. Cousine du homard.
- B. Conscience. Douteux.
- C. Drame. Romain. Greffe.
- D. Sphex. Manillon. Roue.
- E. Écliptique.
- F. Génisse. Cheminée.
- G. Poisson. Bigot.
- H. Cage retournée. Article. Note.



- I. Uniformes. Dans le vent.
- J. Poitrines. Au fil des.... Sigle noir.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

• LES SAPEURS POMPIERS

Échos du 14 Juillet 2002

Monsieur le Maire a promu le Caporal Chef Jean Zander au grade de Sergent honoraire. Effectivement, notre collègue a quitté le corps le 29 juillet dernier après plus de trente ans de volontariat.

Pour continuer la cérémonie, M. Laurent Longis a remis les diplômes des formations suivantes :

- CFAPSR (secours routier) : Rémy Hautem ;
- CFAPSE (secours en équipe) : Anthony Chatillon, Nicolas Chatillon et Maxence Longis ;
- ARI (appareil respiratoire isolant) : Vincent Chatillon, Rémy Hautem, Emilien Hautem, Anthony Chatillon et Maxence Longis
- Lot de sauvetage : Rémy Hautem.

Date à retenir :

Samedi 7 Décembre : Fête de la Sainte Barbe. Vous pouvez déposer votre inscription à notre repas auprès d'un pompier voisin.

• FAMILLES RURALES

• Une rentrée réussie :

L'association "Familles Rurales de Villers Marmery" a fait sa rentrée avec une moyenne de 14 enfants par jour à la cantine : un minimum de 10 quelques rares midis, et un maximum de 20 lors des vendanges. Une rentrée sous le signe de la réussite !

Un grand merci aux boulangers de Villers Marmery, M. et Mme Jacquin, pour avoir consacré un après-midi aux enfants fréquentant les Mercredis Récréatifs. Ceux-ci ont pu découvrir le métier de boulanger grâce aux explications et à une démonstration sur la cuisson du pain par un professionnel. Chacun est reparti ravi, avec un sac contenant un assortiment de petits pains.

• Une grande NOUVEAUTÉ pour les enfants de Villers-Marmery : les centres aérés aux petites vacances scolaires.

Le premier a eu lieu du 28 au 31 Octobre 2002, et ce fut un succès.

Dix-huit enfants en moyenne étaient inscrits les 3 premiers jours. Quant au jeudi 31, jour de la fête d'HALLOWEEN, ils étaient 29. Ils ont assisté et participé à un superbe spectacle de magie organisé par un artiste du nom de Gilles RIGOLI, accompagné de ses deux assistantes, mais surtout, et pour le plus grand plaisir des enfants, de ses animaux. En effet, lapins, colombes, canards, poules, sans oublier le petit caniche fétiche du nom de MAGIC étaient de la partie.

Les enfants ont ensuite pu déguster les gâteaux qu'ils avaient eux-mêmes préparés la veille : fantômes et citrouilles en pâte sablée. Quant à la tarte au potiron, aussitôt faite, aussitôt mangée : elle n'a pas pu être resservie le jour d'Halloween. Un grand merci aux mamans d'avoir préparé quelques gâteaux supplémentaires, et de nous avoir accompagnés pour le défilé.

Nous tenons à remercier tous les habitants qui ont pensé à accrocher nos citrouilles en papier sur leur porte d'entrée, et qui ont rempli les poches de nos petits monstres de bonbons. Merci à tous de nous avoir accueillis dans la joie et la bonne humeur.

Quant à Stéphanie, notre directrice de centre, elle était accompagnée par deux animatrices tout au long de la

semaine : Mlle Nathalie FOURNET, diplômée BAFA et habituée à animer des centres aérés, ainsi que Mlle Charlotte FRANÇOIS (de Villers Marmery) qui fut ravie de cette expérience nouvelle au sein de notre association.

Sachez que deux autres centres aérés sont encore prévus pendant les petites vacances : du 24 au 28 Février 2003, et du 22 au 25 Avril 2003.

Concernant le périscolaire, Mme Sakina PINTAUX étant partie en congé maternité, c'est Mlle Cindy HOSCHOWSKI, demeurant à Villers Marmery, qui la remplace jusqu'au 1er Avril 2003. Merci encore à Mme Sabine ALEXANDRIS d'avoir remplacé Stéphanie pendant son arrêt maladie courant Septembre, ainsi qu'à Mme Valérie PRZYGONSKI de nous avoir épaulé pendant la semaine des vendanges. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur des personnes de bonne volonté quand le besoin s'en fait sentir.

• **IMPORTANT** : la nouvelle carte d'adhérent va arriver : pensez à la réclamer courant décembre.

Chaque carte est valable dans toutes les associations Familles Rurales de France, du 1er Janvier au 31 Décembre. Vous ne réglez qu'une seule carte par foyer (20 euros).

Un exemple : si vous inscrivez votre enfant à la crèche d'Ambonnay, gérée par une association Familles Rurales, vous ne repaierez pas la carte. Ceci est aussi valable pour un club de gym, de théâtre, d'activités manuelles,.... à partir du moment où il est géré par une association Familles Rurales.

• Besoin d'un renseignement ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Mme Valérie LUANS, Présidente (03.26.97.93.56)

Mlle Isabelle FOURNET, Vice-Présidente

Mme Nathalie RAD, Trésorière

Mme Catherine BERRANGER, Secrétaire

Mme Magali BAZIN, Membre du Bureau et Conseillère Municipale

Mlle Stéphanie MAUGIN, Directrice du CLSH périscolaire (06.74.90.54.57)

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• Familles sinistrées du Gard

Enfin, nous terminerons par une pensée pour les familles sinistrées dans le sud de la France, suite aux intempéries du mois de Septembre. Le département du Gard à lui seul compte 3000 familles sinistrées, établies principalement en milieu rural.

Plusieurs crèches-halte-garderies et Relais Familles ont été complètement dévastés.

Soyons solidaires ! Si vous le désirez, vous pouvez envoyer vos témoignages et vos dons à :

**Familles Rurales Fédération Départementale du Gard,
114B, Route de Montpellier, 30540 MILHAUD.**

L'Association Familles Rurales de Villers Marmery a fait don de 75 euros. Cet argent, si peu soit-il vu les dégâts constatés, viendra gonfler le fond de solidarité qui contribuera à la réouverture des structures d'accueil des associations en difficulté.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année.

À bientôt.

Les membres du bureau

• LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Voici le calendrier complet pour la saison 2002 - 2003 :

LUNDI 11 NOVEMBRE 2002	individuelle
DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2002	chasse au bois
DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2002	chasse au bois
DIMANCHE 1 DECEMBRE 2002	chasse au bois
SAMEDI 7 DECEMBRE 2002	chasse au bois
DIMANCHE 8 DECEMBRE 2002	individuelle
DIMANCHE 15 DECEMBRE 2002	chasse au bois
DIMANCHE 22 DECEMBRE 2002	chasse au bois
MERCREDI 25 DECEMBRE 2002	individuelle
DIMANCHE 29 DECEMBRE 2002	chasse au bois
MERCREDI 1er JANVIER 2003	individuelle
SAMEDI 4 JANVIER 2003	chasse au bois
DIMANCHE 12 JANVIER 2003	chasse au bois
DIMANCHE 26 JANVIER 2003	chasse au bois

• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL

Comme chaque année, l'association organise son loto. Celui-ci aura lieu le Dimanche 24 Novembre à partir de 14h30 à la salle polyvalente. Nombreux lots à gagner. Bienvenue à tous.

Les membres du bureau

• L'A.S.A.

Vous recevrez courant Novembre, avec l'appel de vos cotisations 2002, un état parcellaire de vos propriétés. Je vous demande d'y prêter la plus grande attention, de nous indiquer toutes les modifications de surface par écrit, en nous précisant les coordonnées des nouveaux ou anciens propriétaires et de nous les faire parvenir à la mairie de Villers-Marmery.

Ces modifications ne seront prises en compte que pour vos cotisations 2003.

Voici le rapport moral et le procès verbal de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2002 :

Rapport moral

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

je vous remercie d'assister à cette cinquième assemblée générale de l'Association Syndicale Autorisée de Villers-Marmery.

Je remercie pour leurs présences à cette assemblée les membres du conseil municipal de Villers-Marmery,

Monsieur VERKARRE de la D.D.A.F.

J'ai reçu les excuses de Monsieur CHAPPAT, de l'agence de l'eau Seine - Normandie et de Monsieur LALLEMANT, Conseiller Général et Maire de Verzy, et je remercie bien sûr Madame PINON-GUERIN de la Chambre d'Agriculture de la Marne pour l'organisation de cette Assemblée.

Une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour. Il n'y aura pas de renouvellement du bureau cette année puisque les statuts prévoient un changement tous les deux ans, ce renouvellement ayant été effectué en 2001.

Mademoiselle Poquet, du bureau d'étude EMERGENCE, nous présentera à la fin de cette assemblée, l'étude parcellaire réalisée cette hiver. Étude nous permettant d'établir un constat sur l'état de nos coteaux viticoles et un point de départ en vue d'améliorer l'efficacité, sur l'environnement, de nos travaux d'hydraulique du vignoble.

Lors de l'Assemblée Générale du 13 avril dernier, je vous annonçais le début des travaux pour la fin 2001. Malheureusement, peu de temps après notre Assemblée, j'apprenais, par l'intermédiaire de la M.I.S.E. (Mission Inter-Service EAU), l'obligation, pour les aménagements hydrauliques des vignobles supérieurs à 20 Ha, de déposer une demande d'autorisation auprès du Préfet, suite à l'article 10 de la loi sur l'eau et des Articles L 214.1 à L 214.6 du code de l'environnement.

En conséquence, notre dossier a été soumis à une enquête publique avec rapport d'un commissaire enquêteur.

Elle a eu lieu du 3 décembre 2001 au 20 décembre 2001. Un commissaire enquêteur a siégé à la mairie afin de recueillir les observations des personnes intéressées. Aucune personne ne s'étant présentée et aucune remarque n'ayant été formulée par écrit, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à notre projet sur la base du schéma général.

Le Préfet se fondant sur l'avis du C.D.H (Comité d'Hygiène) regroupant tous les instances du département, notre projet ainsi que le dossier d'enquête ont donc été examinés par la Commission d'hygiène le 13 mai dernier.

Un seul point était resté en suspens dans l'article 4. En effet, nous ne sommes pas tombés d'accord sur la méthode et le financement des études de surveillance des captages d'eau potable des communes de Villers-Marmery et des Petites Loges.

Les modalités de ce suivi feront l'objet d'un arrêté complémentaire. Malgré ce petit différend, le Préfet a pris le 31 mai dernier un arrêté nous autorisant, enfin, à réaliser les travaux d'aménagement hydraulique du vignoble. Il s'est déjà écoulé 5 années depuis les

premières réunions de réflexion sur ces travaux. Je vous rappelle que nous avons, à ce jour, la confirmation de l'aide financière du Conseil Général de la Marne, de l'agence de l'eau Seine Normandie et du C.I.V.C. soit près de 4 835 085 F (737 104 €) sur les 10 200 000 F (1 554 980 €) prévu dans la première tranche de travaux.

J'en profite pour vous remercier de votre patience. J'entends de ci de là des remarques tout à fait légitimes sur le fait d'avoir versé deux cotisations sans qu'aucun travail ne commence.

Sachez que ni les membres du bureau ni moi-même ne pouvons maîtriser notre belle administration et ses changements coutumiers de lois et de règlements.

Il est certain que je préférerais vous annoncer la fin de la première tranche de travaux...

Je vous demande encore quelques mois de patience pour voir réaliser ce grand projet qui nous réunit tous aujourd'hui.

Merci de votre attention.

Le procès verbal :

Présents

Après émargement des présents et porteurs de pouvoirs, on constate que sur un total de 2543 voix, 1 698 étaient présentes ou représentées, soit 67 % du nombre de voix de l'ASA.

L'assemblée est donc valablement constituée.

Etaient également présents

Monsieur Verkarre de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Madame Isabelle POQUET du bureau d'étude EMERGENCE et Madame Nathalie PINON GUÉRIN de la Chambre d'Agriculture de la Marne.

Le président lit tout d'abord un rapport moral retraçant les étapes parcourues par l'ASA depuis la précédente assemblée générale : instruction du dossier par l'administration pour autoriser les travaux (Cf. C / Avancement du projet de travaux), réalisation d'une étude parcellaire par le bureau EMERGENCE... Il indique l'ordre du jour et précise qu'une erreur s'est glissée dans les convocations : le renouvellement du bureau n'a pas lieu en 2002 mais en 2003 (le bureau initial a été élu en 1999 et est renouvelable par tiers tous les 2 ans). Par ailleurs, le président précise également que le montant de la taxe en euros sera validé par un vote de l'Assemblée Générale.

A) PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Le trésorier de l'ASA présente le compte administratif de l'année 2001 qui indique une disponibilité de 708 211 F au 31 décembre 2001. Le président

précise que le solde est excédentaire puisque les travaux ont été retardés dans l'attente d'une autorisation préfectorale. Pendant ce temps, deux taxes annuelles ont été prélevées auprès des propriétaires, or, pour l'instant, les seules dépenses ont concerné les études préalables (étude d'incidence en 2001) et l'achat de terrain pour réaliser les bassins.

Soumise au vote à bulletin secret, la présentation du compte administratif recueille 1687 voix favorables et 11 abstentions.

B) VALIDATION DU MONTANT DE LA TAXE EN EUROS

La taxe votée en 1999 est de 2 500 F HT/ha/an hors zone AF et de 2 440 F HT/ha/an en zone AF. Le bureau propose pour 2002 et les années suivantes une taxe de 382 euros HT/ha/an hors zone AF (2 505,76 F HT) et 372 euros HT/ha/an en zone AF (2 400,16 F HT).

Soumise au vote à bulletin secret, la présentation recueille 100 % de voix favorables.

C) AVANCEMENT DU PROJET DE TRAVAUX

Le président rappelle les différentes étapes franchies :

1999 : vote de la taxe et du programme de travaux.

2000 : révision du programme de travaux sur demande du Conseil Général (création de bassins dans le coteau),

2001 : réalisation des différents documents nécessaires pour l'autorisation des travaux conformément à l'article 10 de la loi sur l'eau (actuel article L 214 du code de l'environnement)

- étude d'incidence par le bureau d'étude SOGETI,

- avis de l'hydrogéologue,

2002 : enquête publique sur les travaux (suite de la procédure d'autorisation) et examen du dossier par les services de l'État (la MISE, ou Mission Inter Services de l'Eau).

Le président évoque les difficultés rencontrées par l'ASA pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux. Concernant plus de 20 ha, les travaux prévus par l'ASA sont soumis à une autorisation préfectorale au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau.

L'application de ce texte aux travaux d'aménagement de vignoble est assez récente et s'est révélée particulièrement contraignante dans le cas de Villers Marmery suite à la présence de captages d'eau potable juste en aval des bassins de rétention. L'administration a d'autant plus hésité à autoriser les travaux que les captages en question présentent déjà des teneurs en produits phytosanitaires (dont certains utilisés dans le vignoble) supérieures aux normes réglementaires. Depuis fin mai 2002, les travaux bénéficient enfin d'une autorisation, moyennant condition. En effet, l'arrêté préfectoral impose à l'ASA de réaliser

des ouvrages permettant de vérifier l'impact des bassins d'infiltration sur la qualité des eaux. Ceci suppose donc la mise en place de forage de contrôle, soit un surcoût de 50 000 F environ. Le nombre d'ouvrages de contrôle, la fréquence des analyses et le choix des paramètres qui seront analysés (quels produits phytosanitaires ?) font encore l'objet de discussions au sein de la MISE. Ainsi, le coût de fonctionnement de ce suivi reste encore méconnu.

Le président rappelle par ailleurs les autres démarches menées parallèlement à la procédure d'autorisation : le bureau d'étude EMERGENCE a réalisé le diagnostic parcellaire demandé par l'Agence de l'Eau. Il invite les viticulteurs à écouter la présentation qui en sera faite par Madame POQUET à la fin de l'Assemblée Générale.

Enfin, il informe l'assemblée générale que l'appel d'offre sera lancé auprès des entreprises début septembre. La DDAF, maître d'œuvre, préfère en effet retarder d'un mois cette étape pour éviter la période creuse des vacances d'été.

D) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée générale pose plusieurs questions concernant :

- *La date de début des travaux*

Le président indique un démarrage à l'automne, sous réserve d'avoir un appel d'offre fructueux.

- *La durée des travaux*

Le maître d'œuvre précise que les travaux sont réalisés par tranches afin de permettre un accès aux vignes. Toutefois, les aménagements (prévus lors du vote de la taxe) seront terminés au bout de un à deux ans.

- *La possibilité de recourir à plusieurs entreprises*

Le maître d'œuvre explique qu'un appel d'offre unique concernera la totalité des travaux. Cependant les entreprises peuvent se grouper pour répondre.

- *Les modalités d'information des viticulteurs*

Le maître d'œuvre expose à l'assemblée les différents moyens de communication habituellement utilisés pour informer les viticulteurs de l'avancement des travaux. Les viticulteurs peuvent consulter en mairie le planning établi au départ et modifié en fonction des réalisations. Ils peuvent également assister aux réunions de chantier qui ont lieu chaque semaine sur le terrain. Enfin, les membres du bureau constituent un relais d'information.

- *Le positionnement des bornes*

La DDAF précise que l'entreprise réalisant le chemin béton est tenue de replacer les bornes. Un viticulteur incite les propriétaires présents à être vigilants, cela n'est pas toujours fait sur d'autres communes.

E) PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC PARCELLAIRE PAR ÉMERGENCE

Mme POQUET du bureau ÉMERGENCE présente les résultats de l'étude qu'elle a menée sur le terroir de Villers Marmery :

Sur les 6 bassins versants du périmètre, 18% des parcelles (1689 au total) présentent des écorces et 63% des sarments broyés. Le coteau comporte 8 km de sentes dont 50% enherbées et 15 km de fourrières dont 63% enherbées. Ces chiffres sont à revoir à la hausse puisqu'au printemps des fourrières et des parcelles ont été enherbées.

Sur un terroir planté à plus de 90%, la faible cohésion des aménagements parcellaires (chevets notamment) et la longueur des parcelles constituent les principaux facteurs favorisant les dégâts d'érosion (outre la pente).

Pour améliorer la situation, Mme POQUET conseille de :

- Poursuivre l'utilisation des écorces et sarments mais avec précaution pour éviter le bouchage des grilles qui seront installées sur les chemins ;
- Poursuivre l'enherbement des fourrières et sentes ;
- Développer l'enherbement des vignes puisque la quasi-totalité du terroir s'avère apte à cette technique (d'après la carte élaborée par le CIVC) ;
- Réduire la longueur des rangs en prévoyant des coupures (enherbées) à la plantation ou en implantant une bande d'herbe en milieu de parcelle sur les vignes en place (sans arracher) ;
- Planter des caniveaux de contour de parcelle en travers de pente.

Le bureau d'étude insiste sur le fait que ces actions seront d'autant plus efficaces qu'elles seront menées de manière concertée dans chaque secteur.

Mme PINON GUERIN de la Chambre d'agriculture souligne auprès de l'assemblée l'importance d'appliquer au plus vite les conseils émis, notamment les préconisations d'enherbement. En effet, cette pratique permet à la fois de mieux maîtriser l'érosion et le ruissellement mais aussi de limiter les risques de contamination des captages par les produits phytosanitaires. Mme PINON GUERIN signale aux propriétaires que les travaux réalisés par l'ASA pourraient être remis en cause en cas de détérioration manifeste de la qualité de l'eau infiltrée au droit des bassins. Aussi, les viticulteurs ont-ils tout intérêt à modifier spontanément leurs pratiques. Pour les aider, la Chambre d'agriculture propose des animations au cours desquelles techniciens et viticulteurs "témoins" expliquent comment mettre en œuvre au mieux ces nouvelles techniques. Un viticulteur précise qu'une animation sur l'enherbement aura d'ailleurs lieu courant juillet.

La séance est levée vers 17 heures

Je rappelle à l'ensemble des propriétaires et des exploitants qu'ils ont à leur disposition deux dossiers complets (plan et recueil des propositions d'aménagement des parcelles par bloc).

Un dossier est disponible à la Mairie, le second étant déposé à la maison du Syndicat (Chambre chaude). J'invite vivement ces personnes à venir consulter cette étude et bien sûr à appliquer les recommandations.

Les membres du bureau de l'A.S.A. et la Chambre d'Agriculture sont à votre disposition afin de répondre à vos interrogations. Chacun doit prendre conscience que cet aménagement parcellaire est un moyen parmi d'autres de préserver l'avenir des ressources en eau potable de notre commune et des communes voisines.

L. Longis

"UN BOUCHON, UN SOURIRE"

Je tiens à remercier toutes les personnes qui participent à la collecte de bouchons, elle a été fructueuse puisque 20 sacs de 100 litres ont été acheminés au dépôt de Compertrix. Merci encore à tous, **l'opération continue bien entendu.**

Un merci tout particulier aux enfants de l'école maternelle et primaire de Villers-Marmery et à la directrice, merci aussi à M. et Mme Michel Vignon et aux pompiers de Verzenay, c'est tous ensemble que nous pouvons faire de grandes choses.

Voici la situation matérielle de l'Association : la collecte a déjà permis d'acquérir : 86 fauteuils (électriques ou à

mains, type sport, pour adultes et pour enfants), des déambulateurs, des chaises percées, des paires de béquilles, des tables repas, des poignées de potence, de nombreuses pièces détachées pour faciliter les réparations.

La construction de l'orphelinat de Madagascar est terminée depuis fin 2001 mais la situation politique du pays ne rend pas raisonnable l'ouverture de l'orphelinat actuellement.

Jean-Marie Bigard, parrain de l'Association, a remis à la Fédération Française Handisport, le 20 juillet dernier à Villeneuve d'Ascq (59), lors de l'ouverture des 4èmes Championnats du Monde d'Athlétisme Handisport, un chèque de 45 000 euros, somme qui sera utilisée pour l'achat de fauteuils

handisports pour les enfants de toute la France.

À noter également que l'Association a reçu en leg du matériel pour personnes handicapées, ce matériel a été en grande partie attribué à une association qui aide les personnes épileptiques.

Une fois l'an, je m'efforcerai de vous communiquer le bilan matériel de l'Association. En son nom, un très grand merci.

Vous pouvez toujours déposer vos sacs de bouchons à **mon domicile, 3, rue des sous la ville** mais aussi chez **M. Patrick Charpentier, magasin avenue de Champagne ou par l'intermédiaire des enfants de l'école.**

Marie-Annick Urbany

LES CARRIÈRES
Première partie : sables et lignites

Après nous avoir entraînés sur les traces des hommes d'un passé lointain, Anne André nous invite à nous pencher sur l'exploitation des carrières dans notre environnement proche...

Sables et pierres ont représenté des richesses naturelles et économiques, dont l'utilité quotidienne fut considérable à une époque.

L'escarpement, à une altitude moyenne de 200 mètres, abrupt par endroit, montre les niveaux géologiques intermédiaires, formés au Sparnacien et au Cuisien (cf échelle stratigraphique dans le Villers-info n° 6) : à l'orée de la forêt, situées à la même altitude, au dessus de Mailly, Villers, Trépail, Ambonnay, Bouzy, des carrières ont été exploitées pour l'extraction de matériaux.

• **Le sable** : il s'agit des sables blancs quartzeux alternés en fines couches avec de l'argile grise (déposés au Cuisien). Il surmonte la "terre noire" composée de dépôts plus épais d'argiles et de marnes et de débris végétaux décomposés au Sparnacien dans les eaux dormantes de l'époque, il y a environ 50 millions d'années. En remontant à l'époque préhistorique, "les débris de l'industrie des premiers hommes se rencontrent sur la Montagne de Reims, où nos ancêtres trouvaient abondamment la pierre siliceuse". (*extrait de la présentation géomorphologique, in Villers-info n°6, 7,8*).

Autrefois, les sables et les lignites représentaient les matières principales utilisées par les vigneron, pour améliorer les sols calcaires. Le sable seul, était utilisé en grande quantité dans la construction des routes et des bâtiments. La quantité de carrières ouvertes et le tonnage de matières extraites suivent de près les besoins des clients, qu'ils soient particuliers, entrepreneurs de travaux publics, maçons...

À la fin du XVIII^{ème} siècle, s'est généralisé l'emploi des cendres dans le vignoble champenois, suite à l'ouverture de cendrières à Mailly en 1788 et à Verzenay en 1790. En 1793, Verzy et Verzenay exploitent en commun une carrière limitrophe, située à la Plaine. Verzy en sera pleinement propriétaire en 1824, après jugement par le tribunal civil de Reims.

Quant à Villers, une délibération du Conseil Municipal du 15 Août 1912 résume les différents pourparlers et la volonté de répondre au souci des vigneron. Il est écrit : *"Le Président expose que les vigneron de la commune utilisent une certaine quantité de cendres sulfureuses provenant des territoires de Trépail et de Verzenay. Les cendres sont vendues un prix assez élevé et produisent un revenu appréciable pour les communes originaires. Le territoire de Villers Marmery se trouvant entre les deux territoires cités plus haut et sur la même assise de la montagne de Reims, il est probable que la couche de cendres sulfureuses doit s'y rencontrer. La mise à jour d'une cendrière rendrait de grands services à la population viticole qui ne serait plus tributaire des communes voisines ; ce serait en même temps une source de revenus pour le budget communal."*

L'inscription d'un crédit de 1000 francs est voté pour permettre la recherche d'une carrière de cendres sur le territoire de Villers. Sont nommés membres de la Commission

chargée de diriger les fouilles : MM. Jules Debay, Camille Legras, Adnet-Adnet, Ludovic Caillet, Alphonse Brucelle, et Emile Longis.

Les archives municipales recèlent quelques courriers auprès de divers puisatiers, et des relances auprès d'un certain Rouyer, puisatier à Senon dans la Meuse. Celui-ci, fort occupé, semble-t-il, tarde à commencer les travaux alors qu'une première lettre de commande lui a été adressée. Il invoque la remise en état du matériel de forage ou les intempéries ; bref tous les prétextes sont bons pour excuser un retard de planning... On comprend l'impatience des élus puisque l'arrêté des Eaux et Forêts en date du 23 Août 1912 stipule que le délai consenti pour les fouilles expire au 31 décembre de la même année ! Grâce aux quelques pièces écrites restées en archives, notamment le Procès Verbal de Réception des Travaux, on devine bien des tractations avec les Autorités, car les sondages ont lieu, malgré tout, du 10 au 30 Août 1913, conformément au traité de gré à gré passé en date du 2 juillet 1913.

Les sondages sont exécutés dans différents endroits : l'ancienne cendrière dite Mijon (?), Brocot, Grippet, Cimier (?), Bayon, Vaudemange et entre Bayon et Vaudemange. Parallèlement, à cela, on trouve dans les archives, un "Rapport du Contrôleur principal des Mines" de Nancy du 17 octobre 1912, *"autorisant l'ouverture d'une carrière dans la Forêt Domaniale de Verzy, au lieu dit "Couteron" (Coutron), suite à des recherches menées dans ce lieu, sur ordre de la Commission."*

Y-aurait-il eu plusieurs campagnes de sondages ? Le manque d'archives gêne la connaissance complète que l'on voudrait avoir de cet épisode. Sablières et cendrières se confondent, d'autant que nos ancêtres scribes n'utilisaient pas systématiquement les cartes, encore moins les coordonnées Lambert ni le GPS, pour illustrer leurs propos (une carte sera fournie avec le prochain article).

En résumé, près de Villers, les viticulteurs pouvaient donc se ravitailler en sable, au Bayon (pièce écrite y afférant datée de 1876) et à Coutron (pièces écrites y afférant datées de 1875 et 1879), et en cendres à Coutron (voir ci-dessus 1913). Reste que la Commune de Villers bénéficiait d'un droit de carrière, contre paiement annuel à la Commune de Verzy, pour extraire de la pierre, du sable et des cendres, au lieu-dit "Gros-cimier" (pièces écrites y afférant datées de 1847, 1853 et 1861). Grâce à la négligence de nos prédécesseurs, les lettres de rappel pour non-paiement des droits nous permettent aujourd'hui de dater les exploitations de carrières !

En parcourant la forêt, on peut encore retrouver les traces de ces exploitations. Les fronts de tailles sont bien identifiables, malgré la végétation anarchique qui y pousse, et malgré les endroits marécageux qui s'y sont créés.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE (suite et fin)

Attention, les lieux peuvent être dangereux, car les terres ne sont pas stabilisées et les trous cachés sous les branchages sont nombreux. Cela dit, parcourir les chemins qui desservent les carrières, vous amène à mettre vos pas dans ceux

qui vous ont précédés. Eux, n'allaient pas se promener, ils y venaient soit pour travailler, soit pour y prendre livraison.

Rencontrez-les prochainement.

Bibliographie :

- archives municipales non classées.
- C. Anché- Mémoire de maîtrise Histoire- Verzy de 1830 à 1914- Université de Reims. 1990.
- A. Mignot - Villers Marmery - 1910.
- M. Laurain et O. Marx - Carrière Pédagogique de Mailly Champagne. Ed. du Parc Naturel Régional de La Montagne de Reims.
- H. Guérin - Exploitation des lignites sparnaciens dans le département de la Marne du XVIII à nos jours, in Mémoire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences, et Arts, année 1987.

NOUVELLES DU PASSÉ...

À RAS DE TERRE ON PEUT VOIR DE HAUT...

5 avril 1917 : WEZ-THUISY. Terrassements.

La route quitte le plateau et fait un coude pour descendre, sur Villers-Marmery, les pentes de la Montagne de Reims. Tout de suite, du côté droit, elle se protège ou plutôt semble se protéger par de grands camouflages, des observateurs ennemis qui la surveillent du haut des Monts de Champagne. C'est qu'elle charrie sans cesse, dans la vallée où se déroulera la bataille, des flots de matériels, d'armes, de munitions, de vivres, d'hommes. Mais, sur des dizaines de mètres, et plusieurs fois, le camouflage est par terre, démolé par les obus ou simplement usé. Nous ne voyons pas sans quelque appréhension se lever devant nous, menaçantes, de l'autre côté de la Vesle, les collines qu'il nous faudra conquérir.

Pourquoi ces brèches n'ont-elles pas été, aussitôt faites, aussitôt réparées ? Les Allemands n'ont qu'à regarder pour tout voir, tout compter comme sur les doigts, tout deviner. La surprise n'est-elle plus nécessaire au succès d'une attaque ? J'ai ressenti, sur cette route, les premières impressions d'un malaise indéfinissable, aussi irritant que légitime et qui ne cessera de grandir, au travers même de nos enthousiasmes de combattants.

...

Ce malaise trouva tout de suite aliment dans le genre de travail que nous allions chaque nuit, de notre cantonnement de Wez-Thuisy, exécuter en arrière des lignes, un profond et large boyau d'évacuation. Rien n'était donc prêt ? Sur toute la longueur d'un front bien commandé, au surplus stabilisé depuis septembre 1914, tout au contraire n'aurait-il dû être, de toujours, prêt, organisé, et invisiblement, aussi bien pour attaquer que pour résister ? J'ignorais à ce moment-là que les forts de Verdun avaient été, en 1914, systématiquement désarmés, que Douaumont lui-même comptait si peu, les premiers jours de la bataille de Verdun, pour nos États-Majors, qu'ils le laissaient sans emploi et ainsi, littéralement, en ouvrirent eux-mêmes les portes à une poignée d'Allemands audacieux, et stupéfait : nos doctrines ne parlaient et ne rêvaient toujours que d'offensives en rase campagne, au lieu de faire la guerre réelle, en nous rendant capable de briser la forteresse formidable des tranchées ennemies. Les hommes, cependant, travaillaient comme je

ne les ai jamais vus si bien et si vite. Les poilus de la première ligne, soldats et officiers, ni stratèges ni tacticiens, ne se posent pas de questions. Ils subissent, dépassés, encadrés, limités par les trop grands et insaisissables événements. Ils savent que c'est une tâche écrasante de manier les armées géantes de la guerre moderne, qu'il y faut, en haut, une science multiple et peut-être inhumaine, en haut et en bas, à leur rang surtout d'exécutant, une stricte discipline.

Ils en sont restés, en ce mois d'avril 1917, à leur enthousiasme froid de 1914, guerriers citoyens accourus au tocsin défendre, leur disaient gouvernants et généraux, contre les troupes esclaves d'un tyran féodal, la Patrie et la République. Précisément encore, tandis que pelles et pioches creusent silencieusement, ils aperçoivent, par delà les lignes et courant sur l'horizon soudain dessiné, de grands nuages rouges qu'ils devinent être, qu'il disent être des incendies de villages français. Notre sang paysan bouillonne de rage sacrée : "Vivement qu'on attaque, pour leur faire payer ça ! On les a eus à la Marne, on les a eus à Verdun. On les aura un bon coup cette fois, et ils nous foutront la paix". Ils oublient, volontairement, la Champagne de 1915, offensive bercée au départ des mêmes espérances. N'importe, le moral des fantassins du 1er bataillon du 27ème est à ce moment-là le plus élevé possible, calme, farouche, incliné à tous les sacrifices.

VILLERS-MARMERY. Repos

Cette exaltation lucide, presque joyeuse, le champagne brut, les molleses du repos, l'état d'abandon où il semblait que la hiérarchie nous laissât volontairement, la détruiraient en quelques jours, la semaine que le bataillon passa au repos à Villers-Marmery. Mes hommes trouvèrent tout de suite les bouteilles d'or dans la paille fraîche de leur cantonnement. Dix kilomètres seulement à l'arrière, les vigneronnes se fussent-ils montrés si généreux ? Et ils nous vendaient deux franc cinquante la bouteille pur jus ! Nous étions censés apprendre, d'autre part, sur un terrain pareil à notre futur champ de bataille, la mécanique d'une offensive, disait-on, nouveau modèle : nous ne faisons que flâner, sous la surveillance d'un seul officier de jour, autour de quelques boqueteaux de sapins, nous distrayant à suivre sur les Monts dont les sommets défoncés blanchis-

saient à mesure, le travail de notre artillerie. Le courage restait intact cependant ; mais ses outils, si je puis dire, corps et âmes, se brisaient insidieusement dans l'incertitude, l'inaction, les rêveries, les bons repas. Il y a eu quelques corvées de transport de munitions d'artillerie, derrière les lignes. Les hommes s'y rendent et en reviennent en fourragère. Ces corvées les affaiblissent encore, moralement : elles les indignent, eux qui ont tant travaillé et avec une telle ardeur à Thuisy, et qui attaqueront demain. Or, c'est le champ de bataille, sans bataille même, mais avec ses périls toujours suspendus où les hommes, officiers et soldats, se rapprochent, se connaissent, s'apprécient, qui forme la meilleure troupe d'offensive.

...

Le commandant Javel a réuni ses commandants de compagnie et leurs chefs de section. Nous connaissons les grandes lignes de l'attaque dont la première partie s'est déclenchée à notre gauche, au-delà de Nogent-l'Abbesse, ce matin même, 16 avril, et la besogne particulière assignée à notre régiment dans la deuxième partie, demain 17 : la première journée, atteindre Nauray par le Bois de la Grille, le lendemain, après une conversion à gauche, Beine. Trois tanks nous ouvriront la route. Les réserves, ensuite, continueront jusqu'en Belgique. "Vigueur, énergie, violence et ténacité" a proclamé Nivelles, le nouveau généralissime. Les poilus n'ont jamais vu de tanks. Les tanks, l'infanterie, l'artillerie n'ont jamais manœuvré ensemble. O théoriciens de la guerre au curvimètre ! Disons tout de suite que les tanks sont restés au cantonnement, où ?

Le bataillon sera en deuxième ligne, bataillon de soutien, derrière le 2ème, première vague d'assaut, le 3ème en réserve d'attaque. On partira ce soir, à 9 heures, ma section la dernière du bataillon. Cela a été dit sans commentaire, d'un ton égal qui m'a impressionné. On se retrouve dans la rue. On se regarde. Je lève la tête, cherchant : nous arrive de la première bataille par plaines et coteaux, le roulement des artilleries lointaines. Les dés sont jetés, il n'y a plus rien à dire. Au fond de nous l'âpre soulagement d'une attente éternante enfin rompue. (...)

BIEN DE CHEZ NOUS

LE COSTUME CHAMPENOIS

C'est sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848) que le costume champenois est au sommet de sa splendeur. C'est en effet une époque où le petit monde des vignerons jouit d'une relative prospérité. Les guerres napoléoniennes et leurs cortèges de souffrances et de privations sont désormais loin dans les souvenirs. À cette époque, le Champagne est en plein essor, essor tout relatif : nous sommes encore bien loin des chiffres prodigieux d'aujourd'hui.

Ainsi, dans le Reims du milieu du XIX^{ème}, on compte environ 300 employés permanents dans les caves et les celliers alors que dans le même temps, toujours à Reims, l'industrie du textile emploie plus de 15 000 personnes. Pourtant, c'est Reims qui produit plus de la moitié des exportations.

En 1803, la richesse de la ville de Reims est essentiellement due à sa manufacture textile qui est la première de France. Mais, petit à petit, cette industrie va régresser au profit de celle du vin de Champagne. Les bourgeois qui se sont enrichis dans le textile vont s'unir par mariage aux négociants en vin, apportant ainsi les capitaux nécessaires à l'expansion du vignoble.

Au XIX^{ème} siècle, les vins tranquilles régressent grâce à une meilleure maîtrise de la champagnisation. La création de la Banque de France et du " franc-or " (qui restera stable jusqu'en 1914) vont permettre l'essor du commerce. Une poignée d'hommes et de femmes particulièrement entreprenants vont organiser la vente des vins de Champagne à l'échelle de la planète, esquissant ainsi les grands traits de la Champagne d'aujourd'hui.



Costume de fête. Marne.

Époque Louis-Philippe

(Collection Henri et Jehanne PAULET-GAMET)

IMAGE DU PASSÉ...



Cette photo paraîtra dans la brochure "Mémoire d'un siècle"... dont la parution est reportée à 2003

LE CALENDRIER

Dimanche 24 novembre à partir de 14h30, salle polyvalente :

Loto de l'école, organisé par l'association "Éveil Socio-Culturel de Villers Marmery".

Samedi 7 Décembre :

Fête de la Sainte-Barbe avec le Corps de Première Intervention de Villers Marmery. Pour participer au repas, pensez à vous inscrire.



BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
À TOUS...

EN BREF...

LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2003 doivent passer en mairie pour vérifier leur inscription sur les listes électorales.

Attention :

Seules les personnes inscrites avant le 31 décembre 2002 pourront voter en 2003...

PARLONS FRANC

La brochure "Mémoire d'un siècle", prévue courant 2002, ne pourra pas sortir à cette date. Réaliser un livre rassemblant près de 200 photos demande beaucoup de temps et il faudra encore passer quelques heures autour d'une table pour discuter sur les images avec les personnes qui ont eu la gentillesse de nous confier leurs précieux documents. Que tout le monde se rassure : le projet vit toujours...

Solution des mots-croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	L	A	N	G	O	U	S	T	E	S
2	A	M	O	U	R		A	U	G	E
3	N	E		E	B	A	R	B	A	I
4	G		A	P	I		D		L	N
5	O	R	V	E	T		I	L	E	S
6	U		E		A	I	N	E	S	
7	S	A		A	L	O	E	S		A
8	T	M	E	S	E				A	N
9	I	B	N			A	B	B	E	S
10	N	I	T	R	A	T	E		R	
11	E	G	E	E		R	A	M	E	S
12	S	U		A	B	E	T	I	E	S

DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépail)

Lundi : de 13h à 17h

Mercredi
Vendredi | de 9h à midi
Samedi

(HORAIRES D'HIVER)



VOS ARTICLES POUR LE PROCHAIN VILLERS infos doivent nous parvenir AVANT le 25 JANVIER 2003... merci.